Association ADER
pour le développement de l'économie régionale

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 11 janvier 2017		
	Exécuté par	Délai

Présents :

Jérôme Picot, président
Claudio Pisani, secrétaire général
Fabrice Goncalves, trésorier
Pierre Schenker, membre
Martine Merazzi, secrétaire administrative
Pierre Dupanloup, consultant
Michel Jaeggle, membre

Excusés :
Dominique Ludi, vice-président

Absents :
Carl Buchmann, membre

Invitée:
Sabine Dubois, déléguée à la promotion économique de la Ville de Versoix

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de la constitution du comité
2. Comité du 14 décembre 2016
3. Approbation du procès-verbal du 16.11.2016
4. Admissions, démissions
5. Situation des comptes (GONCALVES)
6. Rencontre Mairie de Mies du 23.01.2017
7. Suivi et suspens du PV précédent
8. Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER
9. Assemblée générale 2017
10. Divers

Le comité accueille M. Jean-Marc Leiser (FormaPlus), membre de l'ADER qui est venu s'exprimer par rapport à sa proposition envoyée aux membres du comité par courriel en date du 10.11.2016.

1. <u>Constatation de la validité de la constitution du comité</u>

   Validation de la constitution du comité convoqué conformément aux statuts. Le quorum est atteint pour adopter des décisions (7 membres présents).

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 11 janvier 2017		
	Exécuté par	Délai
2. <u>Comité du 14 décembre 2016</u> Membres présents : M. Merazzi, P. Schenker, C. Buchmann Membres excusés : J. Picot, C. D. Ludi, M. Jaeggle, F. Goncalves, P. Dupanloup, S. Dubois Rejoint dans la soirée par : S. Dubois et C. Pisani Le comité n'a pas eu lieu mais le repas prévu à l'issue de celui-ci a été maintenu. Pas de procès-verbal. 3. <u>Approbation du procès-verbal du 16.11.2016</u> J. Picot revient sur un point du procès-verbal concernant le courriel de M. Jean-Marc Leiser et s'étonne vivement de la décision relevée dans le procès-verbal, qui selon lui, n'est pas le reflet de son unique position mais celle de tous les membres du comité. C. Pisani rappelle la réflexion que le comité a eue suite au courriel de M. Jean-Marc Leiser, réflexion qui faisait état des buts poursuivis par la FIVEAC et l'ADER. Les activités de ces deux entités se focalisent sur deux terrains différents : ADER, activités de la « micro-économie et FIVEAC activités d'infrastructures de la « micro-économie. Selon la FIVEAC, les activités de l'ADER sont différentes de celles de la FIVEAC et une fusion n'est pas envisageable. Toutefois, C. Pisani pense que M. Leiser est en droit de s'exprimer à ce sujet, même si le comité de l'ADER ne donnera pas de suite à sa proposition. A ce sujet, C. Pisani estime qu'une réponse devrait être donnée à M. Leiser pour la bonne forme. *Prise de parole de M. Leiser :* *M. Leiser est conscient que l'ADER fait de son mieux pour développer l'association. Il constate également qu'une nouvelle direction a été prise qui ne rencontre pas l'engouement escompté auprès de tous les membres. L'augmentation des cotisations devait être justifiée par une visibilité plus accrue sur le terrain et également par de nouvelles prestations. Il compare les cotisations de la FER (Fédération des entreprises romandes à Genève) à celles de l'ADER. Etre membre à la FER représente bien des atouts comme par exemple l'accès à une formation gratuite, des informations gratuites concernant les assurances sociales et accès à un service juridique.*		

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 11 janvier 2017		
	Exécuté par	Délai
Il déclare qu'il continuera à soutenir l'ADER en 2017 et propose d'animer bénévolement une première rencontre avec une mini conférence suivie d'un apéritif sur les thèmes suivant : droit du travail, assurances sociales et RH. *Avant de quitter la séance, il revient sur son courriel et ne comprend pas pourquoi il n'a reçu aucune réponse à ce jour. A son avis, l'ADER devrait répondre aux membres qui se manifestent en écrivant à l'association.* F. Goncalves remercie Monsieur Leiser de sa présence et de son témoignage. Monsieur Leiser remercie les membres du comité et quitte la séance à 19h00. J. Picot rappelle l'importance d'être présent aux Assemblées Générales de l'ADER. La décision d'augmenter les cotisations a été largement discutée lors de l'Assemblée générale 2016 et acceptée par la majorité des membres présents. Il rappelle également l'importance d'exécuter les décisions prises en Assemblée générale. Suite à l'accueil qualifié de glacial du président et relevé par les membres présents, une discussion très animée s'engage concernant ce qui précède. P. Schenker s'exprime longuement concernant la présidence de J. Picot. Il est en désaccord total avec sa façon de faire et estime qu'il n'assume pas ses responsabilités en tant que président de l'ADER. Il est également en désaccord avec la façon dont Monsieur Leiser a été reçu à ce comité et rappelle que dans les statuts de l'association, il est prévu que les membres puissent venir s'exprimer lors d'un comité dont les dates des séances sont disponibles sur le site de l'ADER. 4. <u>Admissions, démissions</u> Concernant la demande du garage du Nouveau Salon SA, le secrétariat reprendra contact avec M. Patrick Benoit pour finaliser la demande d'admission. A ce jour, 10 démissions ont été enregistrées : Berdoz Optic – Espace Santé Bellevue – Etude Malek-Asghar – Ferme Courtois – Garage Bove – Helena Zanelli Création – HPROD.CH – Réseau de thérapeutes de la Région de Versoix – Permanence d'avocats de	**MM**	**Lprp**

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 11 janvier 2017		
	Exécuté par	Délai
Versoix – KS Sécurité Services Sàrl.		
5. <u>Situation des comptes (Goncalves)</u> Au 9 janvier 2017, le compte de l'ADER présente un solde de CHF 13'697.00 Le secrétariat enverra un 2ème rappel aux membres qui n'ont pas encore payé leur cotisation.	**MM**	**Lprp**
Concernant l'ordre du jour des prochaines séances, J. Picot propose de mettre dorénavant le point « Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER » en haut de l'ordre du jour afin que cela soit traité en priorité.		
6. <u>Rencontre Mairie de Mies du 23.01.2017</u> M. Merazzi fait part du dernier email de J. Picot concernant un courrier du Syndic de Mies qui repoussait la rencontre au 23 janvier 2017.		
A la demande du secrétariat, Messieurs Picot et Pisani déclare que tout est en ordre pour cette rencontre.	**JP/CP**	
M. Schenker quitte la séance (19h30) en déclarant ne plus vouloir être membre du comité.		
7. <u>Suivi et suspend du pv précédent</u> J. Jaeggle n'a pas eu le temps de se pencher sur la plaquette et le fera pour le prochain comité. Le concours de l'Escalade s'est bien passé et le compte-rendu figure sur le site de Versoix Région.	**MJ**	
Une discussion s'engage sur le forma de la plaquette. Ce point sera également traité par M. Jaeggle pour le prochain comité.	**MJ**	
J. Picot rappelle la plaquette soumise aux membres du comité et déclare préparer un « avenant » sous forme plus ludique et l'enverra aux membres du comité prochainement. Une discussion s'engage également concernant le logo de l'ADER et J. Picot confirme que logo est maintenu tel quel pour l'instant. P.Dupanloup rappelle le document « résumé des objectifs aspects économique et associatif, bonnes raisons d'adhérer à l'ADER » qu'il a remis aux membres du comité afin qu'ils fassent leur remarque et informe que celui-ci est maintenant visible sur le site de l'ADER.	**JP**	

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 11 janvier 2017		
	Exécuté par	Délai
8. <u>Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER</u> Une discussion s'engage par rapport aux entreprises à démarcher (selon le document « modus operandi »). Le secrétariat enverra dans un premier temps la carte postale de l'ADER à Jean-Jacques Cartier, Jean-Pierre Bachmann (menuisier) et à la Société Richemont SA (installée dans le nouvel immeuble près de la gare de Versoix). Le secrétariat enverra les listes d'entreprises faites en 2016 aux membres du comité afin qu'ils déterminent les entreprises à contacter (10 à 20 par mois). M. Jaeggle suggère que l'ADER organise une soirée à thème comme proposé par M. Leiser. Le secrétariat contactera Monsieur Leiser pour lui proposer de faire un exposé suivi d'un apéritif à la salle du Charron, soit le 22 février ou le 1er mars 2017, dès 19h00. M. Merazzi s'adressera à M. M.-A. Cartier pour l'apéritif. 9. <u>Assemblée Générale 2017</u> L'Assemblée Générale se tiendra le 29 mars 2017. Les détails seront discutés au prochain comité. 10. <u>Divers</u> C. Pisani nous fait part d'un article intitulé « Nouvel assaut commercial au-delà de la frontière » paru dans la Tribune de Genève (article qui sera disponible sur le site de l'ADER). Le comité s'accorde à dire que c'est un argument supplémentaire d'être membre de l'ADER et qu'il y a avantage à s'organiser sur le plan local car la concurrence internationale est à nos frontières. C'est un bon argument pour convaincre M. Courtois de rester membre de l'ADER. Le Secrétariat lui enverra l'article pour son information. La séance est levée à 20h45 **Prochaine séance : le mercredi 8 février 2017** 16 janvier 2017/MM	**MM** **MM** **MM** **MM**	**Lprp** **Lprp**